



# VELUM<sup>®</sup> PRIME

## Nématicide des cultures légumières, tabac et pommes de terre.\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 1 L

### Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 7

Formulation : suspension concentrée  
(concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2160397

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fluopyram  
Teneur : 400g/l, soit 34.48% (m/m)  
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide  
Mode d'action : Inhibition de la  
succinate-déshydrogénase.

### Description

VELUM PRIME est un nématicide des cultures légumières, tabac et pommes de terre. Composé de la matière active fluopyram, il a également une action contre l'oïdium pour certaines cultures légumières.

### Préparation

#### Préparation du sol et de la culture

Selon les cultures, l'application peut être réalisée soit avant la préparation du sol avec incorporation superficielle (5 cm maximum) avant le semis ou la plantation ou soit sur un sol préparé pour le semis ou la plantation avec incorporation superficielle (5 cm maximum).

#### Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant usage et verser le produit directement dans la cuve du système de goutte à goutte ou du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire tout en maintenant l'agitation.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Nématicide des cultures légumières, tabac et pommes de terre |                        |                        |             |             |
|--------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------|-------------|
| Cultures                                                     |                        | Méthodes d'application |             |             |
| Cultures                                                     |                        | Application            | Application | Application |
| Cultures                                                     | Méthodes d'application | Application            | Application | Application |
|                                                              |                        |                        |             |             |

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une



saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

**AVERTISSEMENT**  
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classes de danger

| Danger principal                        | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|-----------------------------------------|-------------------|------------------|
| 9 - Matières et objets dangereux divers | -                 | -                |
| Dangereux pour l'environnement          |                   |                  |

Tableau des usages et doses autorisées

Classement du mélange CLP

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "concombre", "melon", "poivron", "tomate", "carotte", "pomme de terre" ou "tabac", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopyram plus d'une année sur deux.  
SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas incorporer ce produit sur une profondeur supérieure à 5 cm pour les usages sur "carotte", "tabac" et "pomme de terre".  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points pour les usages sur "carotte", "tabac" et "pomme de terre".  
SPa1 - Pour éviter le développement de résistances des oidiums au fluopyram, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural.

**Délai de rentrée**  
6 heures pour les applications par pulvérisation.  
**Substance classée sensibilisante**  
EUH 208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**  
**Mentions obligatoires**  
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.  
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

**Conseils généraux** : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.  
**Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
**Contact avec la peau** : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

**Point gélif** : -10°C  
**Température maximum** : 40°C  
**N°ONU** : 3082



| Cultures<br>légumières       | Cibles / Usages    | Doses      | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                    | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|------------------------------|--------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement du<br>sol         |                    |            |                                                                       |                                                           |                                                   |
| Aubergine - sous<br>abri     | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation        | 3                                                         | 6a                                                |
| Aubergine - plein<br>champ   | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation.       | pré ou post<br>transplantation                            | 5a, 6a                                            |
| Carotte - plein<br>champ     | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol,<br>0 à 10 jours avant semis. | pré semis                                                 | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Céleri rave - plein<br>champ | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol,<br>0 à 10 jours avant semis  | pré semis                                                 | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Concombre - sous<br>abri     | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation        | 3                                                         | 6a                                                |
| Concombre - plein<br>champ   | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation             | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Courgette - sous<br>abri     | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation        | 3                                                         | 6a                                                |
| Courgette - plein<br>champ   | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation             | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Melon - sous abri            | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation        | 3                                                         | 6a                                                |
| Melon plein champ            | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation             | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Panais- plein<br>champ       | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol,<br>0 à 10 jours avant semis. | pré semis                                                 | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Pastèque - sous<br>abri      | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation        | 3                                                         | 6a                                                |
| Pastèque plein<br>champ      | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation             | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |



| Cultures<br>légumières                | Cibles / Usages    | Doses      | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                             | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|---------------------------------------|--------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement du<br>sol                  |                    |            |                                                                                                                                |                                                           |                                                   |
| Piment - sous abri                    | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 2 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation                                                                 | 3                                                         | 6a                                                |
| Piment - plein<br>champ               | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation<br>2 trait./an                                                       | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Poivron - sous abri                   | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation                                                                                | 3                                                         | 6a                                                |
| Poivron - plein<br>champ              | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation<br>2 trait./an                                                       | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Potiron - sous abri                   | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation                                                                                | 3                                                         | 6a                                                |
| Potiron - plein<br>champ              | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post plantation                                                                      | pré ou post<br>plantation                                 | 5a, 6a                                            |
| Pomme de terre                        | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol<br>ou par pulvérisation,<br>moins de 3 jours avant<br>plantation ou à la<br>plantation | pré plantation<br>ou à la<br>plantation                   | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Salsifi / scorsonère<br>- plein champ | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol,<br>0 à 10 jours avant semis                                                           | pré semis                                                 | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Tabac                                 | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Par incorporation au sol,<br>0 à 10 jours avant<br>plantation.<br>2 trait./an                                   | avant ou à la<br>plantation                               | 1a, 5a, 5b, 6a                                    |
| Tomate - sous abri                    | Nématodes, Oïdiums | 0.625 l/ha | Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation                                                                                | 3                                                         | 6a                                                |
| Tomate plein<br>champ                 | Nématodes          | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Goutte à goutte, pré ou<br>post transplantation                                                                 | pré ou post<br>transplantation                            | 5a, 6a                                            |



| Cultures<br>ornementales                              | Cibles / Usages | Doses      | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                   | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|-------------------------------------------------------|-----------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement du<br>sol                                  |                 |            |                                                                                                                                      |                                                           |                                                   |
| Bulbes<br>ornementaux plein<br>champ et sous<br>abris | Nématodes       | 0.625 l/ha | 1 trait./an<br>Usage autorisé dans le<br>cadre de l'article 51 du<br>règlement (CE)<br>1107/2009. Application<br>avant la plantation | NC                                                        | 1a, 5a, 5b                                        |

Pour cet usage sur bulbes ornementaux dont l'AMM a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de manque d'efficacité ou de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture. Avant l'utilisation du produit sur les bulbes ornementaux, il est impératif de contacter l'Association Française des Bulbiculteurs (SARL LEBOURG) pour préciser les conditions d'emploi.

**\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur "carotte", "tabac", "pomme de terre" et "bulbes ornementaux"..

#### 5. Eaux souterraines

5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur "concombre", "melon", "poivron", "tomate", "carotte", "pomme de terre", "tabac" ou "bulbes ornementaux", ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopyram plus d'une année sur deux.

5b. . SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas incorporer ce produit sur une profondeur supérieure à 5 cm pour les usages sur "carotte", "tabac", "pomme de terre" et "bulbes ornementaux".

#### 6. Divers

6a. . Spa 1 - Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural.

## Champ d'activité

VELUM PRIME est actif contre les 3 genres les plus courant de nématodes (galles, kystes et libres). Il est particulièrement efficace sur les nématodes à galles (Meloidogyne spp.). Par sa systémie, il présente aussi une action contre les attaques précoces d'oïdium sur les cultures comme tomate, concombre, melon, poivron et celles rattachées comme aubergine, courgette, pastèque et potiron.

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

Pour les cultures cultivées sous abri, la dose est de 0.625 l/ha dans la limite de 2 applications par cycle de culture et par an, soit un total maximum de 1.250 l/ha par cycle de culture et par an.

Pour les cultures cultivées en plein champ, la dose est de 0.625 l/ha dans la limite de 1 application par cycle de culture et par an.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour les cultures cultivées sous abri comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte au moment de la plantation sur sol préparé (1 à 3 jours avant). Cette application peut être renouvelée entre 15 et 30 jours après la plantation. Afin de garantir une bonne sélectivité de l'application par goutte à goutte, l'application juste après la plantation n'est pas conseillée.

VELUM PRIME s'utilise uniquement sur les cultures homologuées conduites sous serre ou sous abri en pleine terre.

Pour les cultures cultivées en plein champ comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte au moment de la plantation sur sol préparé (1 à 3 jours avant). Afin de garantir une bonne sélectivité de l'application par goutte à goutte, l'application juste après la plantation n'est pas conseillée.

Sur carotte et les cultures rattachées comme le céleri-rave, le panais, le persil à grosse racine, le raifort, le topinambour et le salsifi / scorsonère, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation avant ou après la préparation du sol avec incorporation superficielle avant le semis ou la plantation de la culture (0 à 10 jours avant le semis ou la plantation).

Sur pomme de terre, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation soit en plein avec incorporation superficielle avant la plantation (0 à 3 jours avant la plantation) ou soit en localisé dans la raie de plantation à la plantation.

Sur tabac, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation avant ou après la préparation du sol avec incorporation superficielle avant la plantation de la culture (0 à 10 jours avant la plantation).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.



Programme de traitement

Pour éviter le développement de résistances des oïdiums au fluopyram, le nombre d'applications de la préparation VELUM PRIME est limité à 2 applications par campagne pour les cultures conduites sous abri.  
Ne pas utiliser un traitement de sol et un traitement foliaire à base de fluopyram sur la même culture.

Classification IRAC

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Pour les cultures conduites sous abri ou plein champ comme tomate, concombre, melon, poivron et cultures rattachées, VELUM PRIME s'applique en goutte à goutte dans un volume conseillé de 2000 à 6000 litres d'eau par hectare.  
Pour les cultures conduites en plein champ comme pomme de terre, tabac, carotte et les cultures rattachées céleri-rave, panais, persil à grosse racine, raifort, topinambour et salsifi / scorsonère, VELUM PRIME s'applique par pulvérisation dans un volume conseillé de 200 à 800 litres d'eau par hectare.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Ne pas planter de culture de type cardons, céleris (autres que celeri-rave) et fenouils en culture de rotation après l'utilisation de fluopyram.

Cultures de remplacement

Ne pas planter de culture de type cardons, céleris (autres que celeri-rave) et fenouils en culture de remplacement après l'utilisation de fluopyram.

Mesures de protections des individus

| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                         |  | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                                                                                    |                         |                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
|                                                                                                                                       |  | PRÉPARATION/<br>MÉLANGE/<br>CHARGEMENT            | APPLICATION AVEC :                                                                                 |                         | NETTOYAGE                  |
|                                                                                                                                       |  |                                                   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ<br>À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ;<br>PULVÉRISATION VERS LE HAUT |                         |                            |
|                                                                                                                                       |  |                                                   | TRACTEUR AVEC<br>CABINE FERMÉE                                                                     | TRACTEUR<br>SANS CABINE |                            |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | Réutilisables                                     | À usage unique*                                                                                    | À usage unique          | Réutilisables              |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                                           |  | EPI<br>vestimentaire<br>ET                        |                                                                                                    |                         | EPI<br>vestimentaire<br>ET |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)                                                        |  | EPI partiel                                       |                                                                                                    |                         | EPI partiel                |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 3 ou 4                                                                       |  |                                                   |                                                                                                    | Type 4<br>avec capuche  |                            |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL<br>certifiés EN 166 (CE, sigle 3)                                                                            |  |                                                   |                                                                                                    |                         |                            |
| PROTECTION RESPIRATOIRE<br>Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>                            |  |                                                   |                                                                                                    |                         |                            |

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

<sup>(1)</sup> Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.





## Mentions légales

Velum® Prime ▫ 400 g/l fluopyram ▫ AMM n°2160397 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ▫ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)